



Assurance impuissante face aux dégâts sur ma voiture

Par **cyril lyszyk**, le **29/04/2008** à **11:16**

Bonjour,
En novembre 2007 des travaux de façade ont été entrepris par une entreprise de bâtiment sur le parking intérieur fermé de notre résidence. Les ouvriers ont renversé du ciment sur notre voiture puis frottés celle-ci, ce qui a entraîné des dégâts de peinture sur tout le flanc droit, le capot avant et le pare-brise. Voiture assurée au tiers par AGF
L'entrepreneur a signé le constat amiable et reconnu les dégâts, mais n'a pas mentionné d'assurance. Un expert a évalué le coût des réparations. Le responsable ne donne aucune nouvelle depuis et mon assurance dit ne pouvoir rien faire tant qu'il ne répond pas au courrier. L'assurance me mentionne un courrier sans recommandé datant du 4mars2008. Que puis-je faire devant tant d'inutilité de la part de mon assurance et cette situation qui n'évolue pas ? Vers qui puis-je me tourner et de quelle manière?
Merci beaucoup pour votre aide.
Cordialement
Cyril LYSZYK

Par **jeetendra**, le **29/04/2008** à **19:24**

bonsoir, c'est à l'assurance de l'entrepreneur ou directement à l'entrepreneur de reparer votre prejudice mais pas à votre assureur automobile de vous indemniser, par contre il peut faire jouer la garantie recours incluse dans votre assurance automobile pour poursuivre pour votre compte l'entrepreneur où son assureur, courage, cordialement